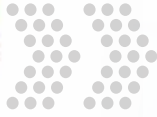


## MOT DE LA PRÉSIDENTE



dyade photo

**Ce douzième Rendez-Vous ACQ, tenu à Lévis, a encore une fois été d'une grande qualité et les discussions ont été, dans plusieurs comités, tournées autour du projet de loi 83.**

En mars dernier, l'ACQ est intervenue afin d'encadrer le pouvoir des municipalités à adopter des taxes spéciales à l'égard de développements immobiliers particuliers. En ce sens, l'ACQ appuyait l'ensemble des entrepreneurs et développeurs résidentiels et le public en général.

Lors de l'étude du projet de loi, un amendement tout à fait inattendu avait été intégré, soit de modifier le paragraphe 8 de l'article 19 de la loi R-20 afin d'exclure du champ d'application de cette loi, les travaux de rénovation et de modification exécutés par des salariés permanents embauchés directement par des communautés métropolitaines et des municipalités.

Ce n'est pas sans peine que l'ACQ a obtenu des informations concernant la disposition

de l'article 64.2 du projet de loi 83, nous permettant de développer une stratégie concernant l'enjeu important qui allait être compromis.

Nous avons pu apprendre que la CCQ évaluait un marché potentiel pouvant atteindre environ 600 millions de dollars, ce qui pourrait ultimement représenter une perte de 6,9 millions d'heures pour notre industrie.

Cette démarche du ministre Coiteux, effectuée sans consulter l'industrie est en complète contradiction avec le programme mis en place alors qu'il était président du Conseil du trésor, « Passeport Entreprises », lequel vise à permettre aux entrepreneurs d'accéder plus facilement aux marchés publics.

Il faut rappeler qu'à l'automne 2015, l'ACQ avait fait des représentations auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour lui faire part de son inquiétude en lien avec l'impact

potentiel de la disposition sur les travaux de rénovation et de modifications effectués par les municipalités prévue dans le projet de loi. Le Ministère s'était fait rassurant en mentionnant qu'une consultation des intervenants de l'industrie de la construction aurait éventuellement lieu puisque cette dernière serait directement touchée par ces modifications. Cette consultation n'a jamais eu lieu.

L'ACQ a multiplié les démarches contre ces dispositions et, malgré l'adoption du projet de loi, continuera à faire des pressions pour tenter de recouvrer ce marché vital pour les entreprises en région.

Manon Bertrand, MBA, CSO  
Présidente





**De nombreux dossiers d'intérêt sont en cours à l'ACQ. Entre autres, les divers projets de loi annoncés ce printemps ont été priorisés puisque l'ACQ s'est rendue sur toutes les tribunes pour défendre les intérêts de ses membres.**

## Projet de loi 83

Comme l'a mentionné la présidente dans son mot d'ouverture, l'ACQ est très active dans le dossier du projet de loi 83.

En collaboration avec l'AECQ, l'ACQ a amorcé une démarche pour rencontrer le cabinet du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Une délégation formée de l'APCHQ, l'AECQ, la CMMTQ, la CMEQ, l'ACRGTQ et l'ACQ était présente lors de la rencontre.

Bien que nos préoccupations aient été entendues, nous continuons nos démarches afin de limiter l'impact des nouvelles dispositions maintenant adoptées.

## Projet de loi 108

L'ACQ analyse actuellement le projet de loi 108, lequel institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics et d'appliquer les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Le projet de loi prévoit entre autres que :

- L'Autorité pourra notamment examiner la conformité du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, à la suite d'une plainte portée par une personne intéressée ou à la suite d'une demande présentée par le président du Conseil du trésor ou par un soumissionnaire.
- L'Autorité devra s'assurer que la gestion contractuelle du ministère des Transports et de tout autre organisme public que désigne le gouvernement s'effectue conformément au cadre normatif.

Enfin, le projet de loi confère à l'Autorité divers pouvoirs dont des pouvoirs de vérification et d'enquête au terme desquelles elle pourra, selon le cas, rendre des ordonnances, formuler des recommandations ou encore suspendre ou résilier un contrat.

Ces nouvelles dispositions sont conformes aux recommandations faites par l'ACQ à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

## Lobbyisme

Plusieurs fabricants et fournisseurs membres de l'ACQ sont inquiets des mesures proposées par le gouvernement par le biais du projet de loi 56 visant à resserrer les mesures entourant les déclarations au registre des lobbyistes. L'ACQ, conjointement avec le Conseil du patronat du Québec, a requis publiquement le retrait de ce projet de loi. Une rencontre avec le bureau du Commissaire au lobbyisme est prévue prochainement.

## Association canadienne de la construction

L'ACQ a rencontré les représentants de l'ACC afin d'établir un plan permettant une francisation significative des rencontres que tient l'ACC trois fois par année ainsi que des communications faites aux membres du Québec. Lors des dernières rencontres tenues à Halifax en juin dernier, un effort important a été remarqué et l'ACQ souhaite d'autres améliorations afin de favoriser la participation du plus grand nombre possible d'entrepreneurs du Québec.

Au cours des prochains mois, l'ACQ continuera de faire sentir sa présence et d'user de son influence en intervenant dans les enjeux d'industrie et ce, toujours dans le but de bien défendre les intérêts de ses membres.

Luc Bourgoïn  
Directeur général

## IC/I

### L'Association canadienne de la construction

L'ACC représente plus de **17 000 entreprises membres** provenant de **70 associations partenaires** intégrées, soit des associations locales et provinciales de la construction à l'échelle du Canada.

En étant membre de l'ACQ, vous êtes également membre de l'ACC laquelle donne voix aux intérêts et aux objectifs des entrepreneurs, des fournisseurs et des professionnels de secteurs connexes œuvrant dans l'industrie canadienne de la construction non résidentielle. Ce faisant, elle agit comme porte-parole pour toute question touchant la politique et la législation gouvernementales et l'établissement de normes.

Afin de jouer notre rôle adéquatement au sein de cette organisation, il importait de connaître parmi les priorités que l'ACC s'est fixées, lesquelles sont les plus importantes aux yeux de nos membres.

Le sondage effectué lors des Rendez-Vous ACQ nous a permis de cerner quelques sujets d'importance. Parmi ceux-ci, soulignons les retards de paiements, la qualité des documents contractuels et la mise en œuvre des engagements du nouveau gouvernement en matière d'investissements en infrastructures. Des sujets à l'égard desquels un appui national est particulièrement bienvenu.

### Le rôle du Québec

Mais l'ACC, c'est beaucoup plus. Que ce soit le CCDC, le BIM, l'innovation et le *Design Built*, l'industrie de la construction avance résolument et il importe pour les entreprises du Québec de participer aux orientations qu'elle prend et de s'impliquer au niveau national.

Pour ce faire, l'ACQ travaille activement avec l'ACC à la francisation des échanges et de l'information transmise ainsi qu'à mieux faire connaître les interventions de cette dernière au niveau national.

Nous vous invitons à prendre connaissance des activités de l'ACC sur son site Web et à vous renseigner auprès de votre association locale sur la façon dont vous pourriez vous impliquer.



Francis Roy  
Vice-président IC/I

## HABITATION

### Plein feu sur la formation

Le secteur résidentiel n'est pas en reste à l'ACQ. Les services techniques et d'accompagnement connaissent un essor important et s'avèrent très appréciés de la part des membres. Toutefois, la priorité pour la prochaine année sera sans nul doute le développement de la formation.

La réforme de la qualification entamée par la Régie du bâtiment du Québec et la venue de la formation continue obligatoire constituent une opportunité sans pareil pour développer des formations pratiques pertinentes pour l'amélioration de la performance de nos entreprises. L'ACQ sera prête pour ses entrepreneurs du secteur résidentiel.

### Intègres et compétents

L'ACQ souhaite être un catalyseur afin d'améliorer l'image de l'industrie en offrant des services personnalisés à ses membres pour leur permettre de s'afficher comme étant **«intègres et compétents»**.

Nous avons beaucoup de travail à faire en tant qu'industrie à ce chapitre et si le secteur résidentiel a été épargné par les travaux de la commission Charbonneau puisqu'il ne faisait pas partie de son mandat, il n'en demeure pas moins que nous sommes des entrepreneurs qui œuvrons directement auprès des consommateurs et qui avons un impact direct sur l'opinion publique. La meilleure façon de projeter l'image d'une industrie compétente, soucieuse de son travail et favorisant les comportements éthiques, c'est de s'y mettre individuellement et de l'afficher.

L'ACQ priorise la formation, l'accompagnement et les services techniques, mais développe également des outils en matière d'intégrité et de gestion de projets applicables à tous les secteurs.

Un dernier mot pour vous inviter à consulter le programme de notre Congrès qui contient bon nombre d'ateliers sur mesure pour notre secteur. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.



René Hamel  
Vice-président habitation

## FINANCES



Jean-François Arbour  
Vice-président finances

**Le gouvernement, résolu à mettre en place les recommandations de la commission Charbonneau, a entrepris plusieurs chantiers, dont le Passeport Entreprises et la modernisation de la qualification des entreprises de construction.**

### Modernisation de la qualification

La Régie du bâtiment a entamé la seconde phase de son projet de consultations relatif au système de qualification des entrepreneurs en construction.

L'ACQ doit se positionner à l'égard des critères devant être pris en compte afin de valider les qualifications d'un éventuel répondant ainsi que de la formule de formation continue devant être retenue.

Le travail s'effectuera en collaboration avec les membres des différents comités de l'ACQ.

Les discussions avec la RBQ reprendront à l'automne.

### Passeport Entreprises

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) est sur le point de mettre en place des groupes de travail afin de mettre en branle les diverses mesures annoncées l'automne dernier pour faciliter l'accès aux contrats publics et harmoniser les documents contractuels des organismes publics.

Plusieurs des recommandations qui seront mises en place découlent de recommandations que l'ACQ a faites au cours des ans.

Dès que les travaux seront menés à terme avec les technologies de l'information, le SCT s'attaquera à notre industrie.

Pour plus de détails, consultez « Passeport Entreprises » sur le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor.

## RÉGIONS

**Les services aux membres sont en constance progression, signe de leur pertinence auprès des entreprises.**

### Mutuelle de formation

La programmation de formations 2015-16 a connu un succès retentissant : plus de 70 sessions de formation ont été offertes partout au Québec et plus de 600 personnes y ont pris part. Ces résultats démontrent que les entrepreneurs ont la volonté de développer leurs compétences et celles de leurs équipes. Une offre de cours de qualité, proposée même à l'extérieur des grands centres, est plus que jamais pertinente pour répondre à ce besoin.

En 2015, 11 entreprises ont versé 121 000 \$ à la Mutuelle de formation. Le conseil d'administration remercie ces entreprises de contribuer au développement du capital humain de notre industrie.

### Module C

En 2015-2016, plus de 3 000 projets ont été mis à la disposition des entrepreneurs pour consultation, à travers le répertoire des projets dans Module C.

Ce chiffre est d'ailleurs constant depuis 2012. Le nombre d'entreprises membres de l'ACQ qui utilisent le répertoire des projets est en constante hausse depuis les 4 dernières années. En 2016, à peu près 1 membre de l'ACQ sur 2 est un utilisateur du répertoire des projets. De plus en plus d'entreprises membres de l'ACQ utilisent également le module de gestion des invitations. En 2015-2016, la gestion des invitations pour 263 projets a été effectuée à partir de ce module.

### Exportation vers Philadelphie

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le World Trade Center Montréal, en collaboration avec la Délégation générale du Québec à New York et l'Association de la construction du Québec ont organisé une journée d'activités de réseautage à Philadelphie pour les entreprises du secteur de la construction du Québec.

La mission a permis aux entreprises participantes de rencontrer des entrepreneurs généraux et des architectes ainsi que d'en apprendre davantage sur les occasions d'affaires de ce marché. Notre économiste, M. Jean-Philippe Cliche représentait l'ACQ.



Yvan Laberge  
Vice-président régions



# ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX



La rencontre de la 41<sup>e</sup> réunion du Comité des entrepreneurs généraux a débuté avec M<sup>me</sup> Sandy Joubert, directrice régionale de la Direction des relations du travail de l'ACQ, qui a expliqué aux membres les nouvelles règles en vigueur relativement aux lettres d'état de situation de la CCQ.

Par la suite, M. Jean-Philippe Cliche, économiste à l'ACQ, a rencontré les membres pour poursuivre les discussions sur la grille des coûts de la main-d'œuvre de l'ACQ et les modifications à y être apportées. Les discussions ont eu lieu sur la clause 19 « clauses monétaires normatives », les éléments qui composent la clause d'administration et profit et la possibilité d'inclure une clause pour réclamer les frais généraux de chantier.

Pour terminer, le comité a poursuivi ses discussions sur la possibilité de développer une procédure type pour réclamer les coûts indirects à la suite d'avis de changements ou en raison de la prolongation du chantier et il a discuté de ce que constituent des coûts indirects et d'impact.



## QUESTION au président du Comité des entrepreneurs généraux

Normand Blanchard

***Quel est l'objectif de développer une procédure type pour réclamer les coûts indirects reliés aux avis de changement ou à la prolongation de chantier ?***

Les entrepreneurs en construction ont beaucoup de difficulté à négocier leurs réclamations pour coûts indirects avec les professionnels et les donneurs d'ouvrage. Une des raisons est qu'il existe une mauvaise compréhension de la part des entrepreneurs, des professionnels et des donneurs d'ouvrage sur les coûts qui peuvent être réclamés et les différences entre des coûts directs, des coûts indirects et des coûts d'impact. L'objectif de la procédure type est de développer un outil simple pour faciliter le processus de réclamation et qui détaillera les coûts à être réclamés. Il restera simplement à l'entrepreneur à quantifier et à justifier sa réclamation.

# ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS



Lors de la 16<sup>e</sup> réunion du Comité des entrepreneurs spécialisés, les membres ont effectué une mise à jour des grilles de vérifications à la suite de certaines modifications législatives adoptées par le gouvernement au cours de la dernière année. Ils se sont penchés plus particulièrement sur l'autorisation de contracter de l'AMF ainsi que sur les nouvelles mesures concernant l'attestation de Revenu Québec, lesquelles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2016.

M. Francis Roy, vice-président IC/I de l'ACQ, est venu exposer aux membres du comité les dossiers traités par le Comité des entrepreneurs spécialisés au sein de l'Association canadienne de la construction. Les membres ont d'ailleurs mentionné à M. Roy qu'il serait intéressant d'harmoniser le Code de construction dans l'ensemble des provinces du Canada.

Par la suite, les membres ont eu plusieurs échanges avec M. Jean-Philippe Cliche, économiste à l'ACQ, afin d'apporter quelques modifications à la grille du coût de la main-d'œuvre dans le but de faciliter le travail des entrepreneurs dans leur entreprise. Les discussions ont porté sur les clauses monétaires et les frais d'administration et profit.



## QUESTION au président du Comité des entrepreneurs spécialisés

Michel Turcotte

***Selon vous, est-ce que la rédaction d'un document sur les frais indirects contribuera à l'harmonisation des relations entre les différents intervenants de l'industrie ?***

Je crois que oui. Le simple fait de définir la directive exécutoire qui fait partie du processus en matière de frais indirects évitera certainement des litiges entre les différents intervenants. Les entrepreneurs pourront enfin savoir exactement à quel moment cette directive trouvera application et cela évitera de nombreuses discussions.

Le comité a ensuite abordé le sujet des coûts directs et indirects. Les entrepreneurs ont manifesté un intérêt pour la rédaction d'un document explicatif sur ces coûts, leurs définitions, leurs applications et leurs interprétations selon les tribunaux afin de les aider dans leurs relations avec les divers intervenants de l'industrie et ainsi éviter des litiges éventuels.

Pour terminer, le comité a été informé sur les modifications réglementaires qui ont été apportées en matière de contrats publics, sur les avancés du dossier du paiement rapide ainsi que sur le dépôt du projet de loi 108 instituant l'Autorité des marchés publics.



### Adoption du budget

Le CA a adopté le budget du CEFACQ pour l'année 2016. Des changements à la loi du 1 % et à l'octroi de subventions par la Commission des partenaires du marché du travail causent une diminution des revenus du CEFACQ et nécessitent un réaménagement budgétaire.

### Résultats de l'hiver

Les membres du Comité de formation ont été heureux de constater que les entrepreneurs privilégient la participation de leurs employés à des formations. Ainsi, 464 personnes ont pris part aux formations de la mutuelle cet hiver (45 groupes), ce qui fait un total de 735 personnes qui ont participé aux activités de formation (84 groupes) depuis l'automne dernier. Il s'agit des meilleurs résultats depuis la création du CEFACQ.

### Calendrier automne-hiver

Les membres du Comité de formation ont été informés que cet automne, une quinzaine de

formations seront offertes par la Mutuelle de formation. Les calendriers sont en cours d'élaboration en collaboration avec les ACQ affiliées. De nouveaux sujets sont proposés aux membres: le recouvrement des créances, les travaux de charpente de bois, la gestion des équipes de chantier seront ajoutés au calendrier graduellement à partir de l'automne.

### Analyse des besoins de formation

Les membres du Comité de formation ont aussi été avisés qu'une analyse des besoins de formations des entrepreneurs et de leur personnel administratif est amorcée. De courtes discussions avec les participants aux activités de l'ACQ sont prévues cet été et se poursuivront à l'automne. Des entrevues téléphoniques et des rencontres individuelles en entreprises sont également envisagées.

## QUESTION au président du Comité formation

Yvan Laberge

**La RBQ a déjà annoncé un projet de formation continue obligatoire. Comment ce projet évolue-t-il?**

Les lignes directrices du projet de formation continue n'ont pas encore été annoncées. La RBQ a entrepris une vaste consultation en décembre 2015. Les thématiques abordées dans le cadre de cette démarche laissent présager que des changements importants seront apportés aux mécanismes de qualification des nouveaux entrepreneurs. Une deuxième de consultation a lieu cet été. Les exigences relatives à la formation continue seront certainement instaurées en cohérence avec ces mécanismes de qualification. Le service de la formation demeure à l'affût de toutes les informations à ce sujet afin que l'ACQ puisse aider ses membres à répondre à ces exigences lorsque le temps sera venu.





# DIRECTEURS GÉNÉRAUX

## Espace ACQ

Les membres du Comité des directeurs généraux ont discuté du nouvel Espace ACQ du site Web. Entre autres, ils se sont donné des règles afin de garantir une uniformisation des pratiques dans le réseau. Ils ont discuté des règles d'affaires relatives à la formation qui sera affichée dans l'espace ACQ. Ils ont également discuté du répertoire des membres papier et électronique ainsi que de la nouvelle application mobile et des possibilités de générer des revenus avec ces outils. À ce jour, toutes les régions ont accès au nouveau système de gestion des membres.

## Besoins en TI

Le Service informatique de l'ACQ Provinciale est venu présenter le compte-rendu d'une analyse des besoins en TI effectuée auprès d'un groupe d'entrepreneurs. Les résultats de ces rencontres mentionnent entre autres que les entrepreneurs seraient intéressés d'avoir recours à de l'expertise critique et neutre lorsque vient le temps d'investir en TI. De plus, les entrepreneurs ont souligné un certain intérêt envers l'appropriation des technologies BIM, ce qui donne à l'ACQ une opportunité de se positionner comme accompagnateur ou soutien pour les entreprises de construction qui voudront prendre le virage de la gestion de projets intégrée. Les membres du comité continuent leurs réflexions quant à la structuration d'une offre de service en TI.

## Programme Intégrité

Les membres du comité ont également parlé du programme Intégrité. En effet, ils ont constaté un engouement grandissant à l'égard du programme. Plusieurs entrepreneurs et même l'ACQ Provinciale l'ont implanté. Les membres ont aussi discuté du programme de référencement qui a été adopté par le groupe de travail intégrité comme étant une option intéressante pour mousser le nombre d'entreprises qui prennent part au programme.

## Intelligence d'affaires

M<sup>me</sup> Sonia Brossard, directrice des Communications et du marketing à l'ACQ Provinciale, a présenté la programmation du Congrès annuel. Elle a de plus parlé



de l'importance d'organiser une veille stratégique impliquant que chaque région donne, sur une base périodique, de l'information sur sa concurrence, ses enjeux et défis ainsi que les produits et services demandés par sa clientèle. Ce faisant, une base de connaissances sera bâtie et pourrait à la longue devenir une sorte d'intelligence d'affaires.

## L'ACC

Les membres du comité ont aussi eu le plaisir d'accueillir le nouveau président de l'ACC, M. Gilbert Brulotte ainsi que M. Michel Froment, gestionnaire de l'engagement des membres et des projets spéciaux dans la même organisation. M. Brulotte a parlé un peu de sa vision qui est de gérer les barrières linguistiques afin que le Québec ait accès à toutes les ressources de l'ACC au même titre que toutes les autres provinces. Les membres du comité ont profité de sa présence pour échanger sur des sujets portant par exemple sur la complexité de faire des affaires dans les autres provinces en raison de tous les éléments réglementaires et du rôle de

l'ACC pour favoriser l'accès au marché pancanadien. M. Brulotte en a profité pour parler de dossiers d'actualité à l'ACC comme le prompt paiement, la qualité des documents de construction, etc. M. Froment pour sa part se dit satisfait du taux de participation

des membres de l'ACQ aux formations qui ont été offertes dans le réseau par l'ACC. Il a réitéré la disposition de l'ACC à venir, sur demande, offrir de la formation dans les différentes régions du Québec.

## Autres enjeux

Les membres du comité ont discuté de plusieurs autres enjeux, entre autres, le cautionnement d'exécution qui pourrait être exigé aux entrepreneurs résidentiels et le projet de formation continue obligatoire pour les entrepreneurs en construction sur lequel travaille la RBQ. L'idée étant de trouver des façons pour l'ACQ d'être proactive afin de pouvoir répondre promptement à la demande si jamais ces dispositions réglementaires entraient en vigueur.

De plus, il a été souligné que le réseau ACQ bénéficie désormais d'un membership provincial qui vise les fournisseurs. Ce faisant, le membre fournisseur n'a plus à remplir plusieurs formulaires d'adhésion propres à chaque région.



# SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les membres des CCRSST ont été informés de l'avancement des travaux de modernisation du régime québécois de santé et sécurité du travail qui sont en cours au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM). L'objectif des travaux consiste à rechercher des consensus paritaires sur d'éventuelles modifications législatives et réglementaires au régime québécois précité.

Les membres ont échangé concernant leur position au sujet de ces propositions de réforme. Dans un contexte de négociation, ils en sont venus à la conclusion que leur position de 2014 se doit d'être mise à jour. De nombreuses interventions ont eu lieu entre les membres à l'issue desquelles ils ont convenu à l'unanimité d'une nouvelle position.

Les membres ont discuté des dossiers prioritaires en cours d'étude au Comité de révision du CSTC, au Comité de révision du RSST et au Comité de révision de l'Annexe 1. Ils ont suggéré les orientations et les positions à adopter par l'ACQ concernant les travaux qui porteront sur la hiérarchisation des moyens de protection contre les chutes de hauteur, les niveaux d'éclairage, l'eau potable, le bruit et les contaminants présents sur les chantiers de construction.

## QUESTION au président des Comités consultatifs régionaux en SST

Sylvain Parisien

*En réponse à une question d'un membre, le président indique que la notion des groupes prioritaires, et notamment du délégué en prévention, est toujours d'actualité dans les discussions en cours au CCTM.*





Lors de la rencontre du Comité résidentiel tenue le 8 juin dernier, les sujets suivants ont été abordés :

- Importance de créer de la formation – secteur résidentiel
- Formation en continu
- Cautionnement de la GCR

Les membres du comité ont discuté longuement de l'importance de la formation et de la formation en continu et ce, tant financièrement pour l'ACQ que pour le bien-être du secteur. Finalement, les discussions se sont arrêtées sur une recommandation à

l'ACQ d'approcher la RBQ afin d'obtenir de l'information sur ses intentions quant à la formation dans le but d'établir un plan de développement possible.

Afin de contrer la difficulté de certains entrepreneurs à offrir le cautionnement exigé par la GCR, le comité a décidé, malgré qu'il soit très sensible à l'existence de cette problématique, de recommander à l'ACQ de concentrer ses efforts sur le développement de la formation plutôt que sur l'élaboration d'un produit qui ne lui semble pas rentable à première vue. Toutefois, d'autres solutions



sont actuellement en étude pour contrer cette lacune.

### **Différentes problématiques existantes dans le secteur**

Un tour de table a été effectué pour faire ressortir de nouvelles problématiques dans le secteur résidentiel dont, par exemple, l'augmentation inexplicable du coût des permis dans certaines régions. Finalement, il a été suggéré qu'une rencontre ait lieu entre les différentes associations afin de discuter de ce point et d'évaluer où ces dernières pourraient intervenir afin de régulariser la situation.

### **Remue-ménages sur le plan marketing pour le développement des nouveaux produits de Plans de garantie ACQ en région**

Un échange entre les membres a eu lieu quant au plan marketing à employer pour la vente en région des nouveaux produits de Plans de garantie ACQ. Quelques points ont été retenus dont : l'importance de créer un « branding » lié sur le point fort de l'ACQ : soit la proximité avec son client ainsi que l'amélioration de la communication entre toutes les divisions de l'ACQ (siège social, associations affiliées, comités, employés). Le comité souligne que la nomination d'une personne attitrée au secteur résidentiel par région a été effectuée justement dans cet objectif.

### **Soirée reconnaissance pour le secteur résidentiel - Congrès de l'ACQ**

Le comité désire que le secteur résidentiel prenne plus de place au Congrès de l'ACQ et cette année, le nombre de prix remis dans ce secteur est passé de trois à huit.

## ACTION COLLECTIVE

Le Comité d'action collective s'est réuni en juin afin de faire le suivi sur plusieurs aspects du programme Intégrité qui sont en chantier.

D'abord, le comité a fait le point sur la couverture médiatique qui a entouré la remise des premières attestations d'intégrité à des entreprises ayant utilisé officiellement le service d'accompagnement développé par l'ACQ. Par la suite, M<sup>me</sup> Lyne Pelletier, anciennement directrice générale du Conseil québécois d'agrément et collaboratrice du comité, a communiqué au groupe les avancements réalisés dans le cadre de son mandat visant à préparer une formation pour les auditeurs indépendants et les résultats de ses premières démarches d'audits pilotes. Il

a été décidé d'élargir le projet d'audit pilote à un plus grand nombre d'entreprises.

Le comité a également passé en revue les démarches faites à ce jour visant la création du Conseil de certification de l'industrie de la construction (CCIC).

Enfin, les discussions ont porté autour de la tournée des régions qui s'amorce et des partenariats que l'ACQ souhaite faire avec les associations de construction qui souhaitent s'associer au projet.

Le programme Intégrité compte maintenant sept entreprises ayant complété l'implantation et plus d'une vingtaine en processus de l'obtenir.







Dans le cadre de cette seconde réunion, les membres du comité se sont penchés sur l'analyse des services offerts par l'ACQ et la façon dont elle entend les utiliser pour se positionner à l'égard des différents intervenants de l'industrie. La position recherchée par le comité étant :

- De faire valoir que l'ACQ est le plus grand regroupement patronal multisectoriel de l'industrie de la construction du Québec.
- Qu'elle est un joueur incontournable engagé dans le changement, proactif, innovateur et qui, par ses solutions, améliore la réputation de l'industrie et la fait progresser.

Parmi ces services, le comité favorise le développement des initiatives telles que les programmes Intégrité et Vers le chantier parfait.

Le rapport sur l'enquête maison préparé par Eric Côté, conseiller senior aux relations

médias et affaires publiques en collaboration avec Sonia Brossard, directrice des Communications et du marketing de l'ACQ intitulé *Enquête sur le positionnement de l'ACQ au niveau du gouvernement* a été présenté et plusieurs recommandations ont été effectuées afin d'augmenter la visibilité de l'ACQ au niveau politique.

Autre élément très important, le comité souhaite développer une meilleure visibilité auprès du grand public et lui souligner l'importance des activités de nos secteurs dans son quotidien.

Un travail à différents niveaux et sur une longue période doit être envisagé. Plusieurs idées ont été échangées pour conclure qu'il est important de garder le public informé, de développer un sentiment favorable auprès de l'opinion publique dans le cadre d'une démarche bien élaborée, sans improvisation en ciblant des publics précis.

## QUESTION à la présidente du comité Manon Bertrand

**Comment l'ACQ peut-elle atteindre le positionnement recherché ?**

Depuis toujours, l'ACQ offre des services de qualité à ses membres. Il importe de les faire connaître auprès des membres certes, mais également auprès des gouvernements et des donneurs d'ouvrage.

L'une des meilleures façons de positionner notre association est de promouvoir l'intégrité et la compétence de notre industrie et en ce sens, les initiatives telles que les programmes Intégrité et Vers le chantier parfait sont des moyens inclusifs permettant aux autres acteurs de l'industrie de mieux connaître qui nous sommes et où l'industrie se dirige véritablement.



## FOURNISSEURS DE BIENS ET DE SERVICES



La rencontre du comité a débuté par la visite du président de l'ACC, M. Gilbert Brulotte, lequel en a profité pour remettre aux membres la nouvelle version du Guide sur les assurances émis par le Comité canadien des documents de construction (CCDC).

Les membres ont par la suite étudié différents cas de responsabilités de fournisseurs et analysé le type de garanties auxquels ils sont tenus ainsi que les aspects juridiques entourant la responsabilité de tous les intervenants, de la production à l'installation.

Par la suite, l'analyse de la responsabilité des fabricants-installateurs a été passée en revue en ce qui concerne la conformité aux dispositions du Code de construction. L'exercice visait à illustrer le partage de responsabilités lorsque des travaux sont exécutés à partir de plans non conformes aux règles de l'art.

Les membres du comité ont également débattu sur les avantages et les inconvénients pour l'ACQ d'intervenir auprès des donneurs d'ouvrage afin de permettre l'analyse de produits québécois dans le cadre du processus de reconnaissance de produits alternatifs.

D'une part, exiger des produits de substitution peut avoir un impact sur les entreprises québécoises qui souhaitent se démarquer par leurs innovations en investissant dans la recherche et le développement. D'autre part, plusieurs produits étrangers sont spécifiés alors que les produits québécois pourraient, à performance égale, diminuer significativement les coûts de construction.

Les membres du comité invitent donc l'ACQ à la plus grande prudence à cet égard.



dyade photo

# SUPERVISION DU BSDQ



La réunion du Comité de supervision du BSDQ a porté essentiellement sur les guides de dépôt *Acier de structure*, *Métaux ouvrés*, *Maçonnerie* et *Revêtement métallique*. L'objectif principal de la rencontre consistait à terminer les projets de guide en prévision de la consultation régionale à venir. Les membres du sous-comité créé spécialement pour l'élaboration des guides de dépôt *Acier de structure* et *Métaux ouvrés* se sont donc réunis préalablement à la rencontre du Comité de supervision pour finaliser les guides et donner leurs commentaires sur les modifications qui ont été apportées au cours des dernières années étant donné qu'ils ne

s'étaient pas rencontrés depuis 2013. Les discussions se sont prolongées avec les membres du Comité de supervision du BSDQ.

Une fois ces deux guides terminés, les membres du comité se sont penchés sur ceux de *Maçonnerie* et de *Revêtement métallique*. Chacun des points a été scruté à la loupe pour finalement en arriver à un consensus sur une version projet finale.

Le comité a abordé rapidement la tournée de consultation qui couvrirait les quatre projets de guides à adopter ainsi que ceux des spécialités *Systèmes intérieurs* et *Isolation thermique*. Les projets de guides seront envoyés aux associations affiliées rapidement afin qu'elles puissent commencer les discussions avec les membres de leur région.

Finalement, le comité s'est questionné sur les prochaines spécialités à étudier pour l'élaboration de nouveaux guides de dépôt. Il a été convenu de contacter les différentes associations d'entrepreneurs spécialisés telles que l'Association des maîtres couvreurs du Québec afin de sonder leur intérêt à la création d'un guide de dépôt dans leur spécialité.



dyade photo



## Présentation de l'Association canadienne de la construction

Dans le cadre des Rendez-Vous ACQ, les membres ont été consultés sur les priorités définies par l'ACC afin de déterminer celles qui apparaissaient à leurs yeux les plus importantes et sur lesquelles les représentants du Québec devaient concentrer leurs efforts.

L'exercice a permis de mettre de l'avant les champs d'interventions suivants :

1. Mettre sur pied un groupe de travail ayant pour mandat :
  - D'établir un **énoncé de principe clair sur les paiements** et les pratiques de paiement dans l'industrie canadienne de la construction.
  - De **sensibiliser le gouvernement fédéral** à l'importance des enjeux de paiements rapides et de trésorerie dans le cadre des projets fédéraux de construction.
2. Examiner **le traitement contractuel des entrepreneurs spécialisés** dans le cadre de projets fédéraux lorsque la conception n'est pas claire et que **des modifications sont faites à la conception pour respecter le Code** (les travaux supplémentaires exigés constituent-ils une modification?).
3. **Encourager**, par le biais d'activités de défense des intérêts à Ottawa, **la mise en œuvre rapide des nouveaux engagements du gouvernement en matière d'infrastructures**.
4. Pour **donner suite aux préoccupations concernant la baisse de la qualité des documents**, tenir une série d'ateliers pancanadiens, préparer un rapport sommaire, publier les résultats et recommander/mettre en œuvre des pratiques exemplaires.
5. Poursuivre les **négociations avec Brookfield Solutions Globales Intégrées (SGI) concernant ses pratiques d'approvisionnement** et de passation de contrats de construction.
6. Cerner les **possibilités d'échange de connaissances et de formation reliées aux nouvelles technologies et tendances**.
7. Mettre en place le **cours d'éthique 101** comme **formation obligatoire** pour la certification **Sceau d'or**.

## Présentation des changements aux documents contractuels de Ville de Montréal

M<sup>me</sup> France Beaulieu, ingénieure à la Ville de Montréal et gestionnaire responsable du chantier d'harmonisation des devis au Service de la performance organisationnelle, est venue nous entretenir de façon très éloquent de l'implantation de la nouvelle documentation unifiée pour tous les appels d'offres d'exécution de travaux de la Ville de Montréal.

Après avoir dressé un tableau sommaire sur la disparité de la documentation de la Ville et l'intention de cette dernière de rétablir une relation de confiance avec ses citoyens, elle nous a fait part des défis qui attendent la Ville et des moyens mis en place pour les relever.

Il fut question entre autres de :

La maîtrise par les différents intervenants de la nouvelle législation et des nouvelles règles concernant le périmètre du chantier, d'harmonisation et de simplification des devis

- La clarification du contenu des documents d'appel d'offres d'exécution de travaux
- L'uniformisation des spécifications et les formats des documents utilisés
- L'amélioration des façons de faire de la Ville
- L'ouverture du marché à de nouveaux partenaires.

Parmi les principales modifications, soulignons :

- Le document d'Instructions aux soumissionnaires (IAS) contiendra toutes les informations qui concernent la préparation de l'appel d'offres
- Le Cahier des clauses administratives générales (CCAG) sera utilisé pour tous les appels d'offres d'exécution de travaux de la Ville de Montréal
- L'ajout de l'évaluation des fournisseurs
- L'amélioration du processus de traitement des changements
- Une nouvelle procédure de règlement des différends
- L'amélioration du traitement des demandes de paiements.

M<sup>me</sup> Beaulieu a souligné en conclusion que la Ville de Montréal souhaite établir un partenariat avec ses fournisseurs selon des standards de qualité à la hauteur d'une métropole. Pour ce faire, elle a assuré que la Ville de Montréal met tout en œuvre pour rétablir un lien de confiance avec ses citoyens et leur redonner cette fierté d'être Montréalais.

Êtes-vous un entrepreneur d'avenir?

# CONGRÈS

2016



ASSOCIATION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC

Les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre  
Hilton Lac-Leamy à Gatineau

**SOYEZ DES NÔTRES !**

[www.acq.org/congres](http://www.acq.org/congres)